

dans les déclarations du subtil ministre des Finances en face de nous, au sujet des principes directeurs et du blocage des augmentations de salaires des travailleurs. On nous dit que ces augmentations ne devraient pas dépasser le produit national brut, ni aller au-delà de 3 ou 4 p. 100 par an. Le gouvernement dit bien aux gens utiles au pays, aux travailleurs, ce qu'ils doivent faire et quelles doivent être leurs augmentations, mais je n'ai nullement entendu les libéraux se plaindre de l'initiative prise ces dernières semaines et ces derniers mois par les médecins canadiens, qui ont majoré leurs honoraires de 25 à 50 p. 100 d'un seul coup. Des journaux signalaient, cette dernière fin de semaine, qu'en Ontario, la hausse des honoraires de médecins allait jusqu'à 37 p. 100. Je suppose que chacun des députés a reçu ce matin une déclaration du Syndicat international des marins annonçant la nouvelle au sujet de son programme de bien-être et d'assurances frais médicaux. Les augmentations entrent en vigueur immédiatement, pour ainsi dire.

Le coût des visites des médecins à l'hôpital a passé de \$3 à \$4, des visites au bureau du médecin, de \$4 à \$6, et des visites faites ailleurs, de \$6 à \$8. L'augmentation globale est de 25 à 50 p. 100. Nous sommes loin des principes directeurs que, selon le gouvernement, les gens utiles, les travailleurs canadiens, sont censés suivre. Ces augmentations interdisent au citoyen moyen de tomber malade une seule fois. C'est pourquoi il faut de toute nécessité un régime universel et complet d'assurance frais médicaux, afin que non seulement les riches aident les pauvres, mais encore que les bien portants aident les malades, car presque tout le monde peut être bien portant aujourd'hui et malade demain.

Il ne m'est possible d'interpréter la politique conservatrice que d'une seule façon: l'assurance frais médicaux avec évaluation des ressources. Essentiellement, il s'agit d'assurance frais médicaux pour les nécessiteux et les indigents, mais combien y en a-t-il? Les conservateurs ne l'ont jamais dit. J'ai trouvé fort intéressant l'article, paru dans un journal de ce matin, sur une entrevue accordée par le docteur R. K. C. Thomson, d'Edmonton, président de l'Association médicale canadienne. Il n'aime pas le régime de soins médicaux proposé par le gouvernement, ni l'assurance universelle. Il souhaite, comme les conservateurs, une assurance frais médicaux fondée sur l'évaluation des ressources. Toutefois, alors que les conservateurs ne disent pas combien de personnes seraient touchées, les chiffres du Dr. Thomson indiquent que 20 ou 30 p. 100 de la population, soit environ 5 millions de Canadiens, ont besoin de l'assurance médicale, même avec évaluation des ressources, n'ayant pas les moyens de payer les soins médicaux.

[M. Winch.]

Je dois dire que le régime dont nous sommes saisis va bien au-delà des besoins de l'indigent et de ceux qui n'ont décidément pas les moyens de payer. Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens ne peuvent supporter le coût des soins médicaux; en effet, au point où en sont les choses, une grave maladie peut ruiner ou endetter très gravement toute famille ouvrière moyenne. De nos jours, une grave maladie peut coûter des milliers de dollars; je me demande combien de personnes de la classe ouvrière ont \$1,000 dans leur compte de banque. Tout le monde a besoin d'une protection dans le domaine médical; nous soutenons que c'est la seule mesure progressiste qui puisse être envisagée à l'heure actuelle.

Donc, monsieur l'Orateur, nous appuyons le bill dans sa version originale. Nous souscrivons au principe de l'assurance frais médicaux universelle et nous voulons qu'elle soit mise en œuvre aussitôt que possible, au plus tard le 1^{er} juillet 1967. Nous ferons tout notre possible pour y arriver, dans l'intérêt des Canadiens, et pour empêcher les réactionnaires, parmi les conservateurs et les libéraux, d'ajourner la date d'entrée en vigueur du régime.

M. Boulanger: Puis-je poser une question au député? A-t-il lu le dernier discours prononcé par le chef du Nouveau parti démocratique au Québec—j'espère qu'il sait de qui il s'agit—M. Robert Cliche?

● (4.50 p.m.)

M. Winch: Je n'ai pas lu le dernier discours de M. Cliche.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur l'assurance frais médicaux ces jours derniers, tout comme je m'étais d'ailleurs intéressé aux déclarations antérieures sur le même sujet. On a souvent été témoin d'un exercice de politique appliquée, au cours duquel le gouvernement libéral, et surtout le Nouveau parti démocratique, dans l'opposition, s'évertuant à faire croire à leur rôle de pionnier dans le domaine de l'assurance frais médicaux. Bien des années se sont écoulées. Il n'est rien de plus triste, j'imagine, pour les vrais pionniers que de voir ceux qui les ont suivis ne pas éprouver tout à fait le même respect qu'eux envers le domaine qu'ils avaient les premiers fait valoir.

Nous avons entendu des discours assez étonnants aujourd'hui; en particulier celui que vient de terminer le député de Vancouver-Est (M. Winch). Certains membres de la Chambre doivent chercher à s'expliquer quelques-uns de ces discours. J'aimerais, cet